

## Le Haut Conseil de l'Education demande la suppression du statut des Conseillers d'Orientation !

### Force Ouvrière ne l'accepte pas et informe tous les COP.

Citons les deux paragraphes de la Conclusion du Bilan 2008 du HCE sur l'Orientation scolaire, remis le 8 juillet, au Président de la République, qui a inscrit la question de l'Orientation comme une priorité de la Présidence de l'Union européenne:

*« L'État devrait transférer aux régions, avec les moyens nécessaires, la responsabilité de l'accueil et de l'information en matière d'orientation des jeunes. Ce transfert permettrait de simplifier un dispositif actuellement pléthorique, redondant et peu efficace.*

*La fonction de conseil en orientation, scolaire et professionnelle, devrait être maintenue au sein des établissements, mais elle ne peut plus être l'exclusivité d'un corps spécialisé de fonctionnaires ; ceux qui seront appelés à exercer cette fonction devront avoir des compétences garantissant l'ouverture aux réalités sociales et professionnelles. Ces compétences seront répertoriées dans un référentiel qui reste à établir. »(p.35)*

#### Un « dispositif pléthorique, redondant et peu efficace » ? :

En 2007 (statistiques MEN), il y a 5 485 400 élèves de lycées et collèges (public-privé), environ 5 000 000 pour l'enseignement public. Cela nous donne, avec moins de 5 500 personnels, une moyenne de prise en charge entre 1400 et 1500 élèves par conseiller !

Avant même la publication de ce Bilan, l'évolution du nombre de postes au concours indiquait la volonté du gouvernement :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Postes au concours externe	165	190	190	110	110	50	50	50
Postes au concours interne	20	15	10	10	10	5	0	0
Postes au concours réservé + examen professionnel	85	82	40	15	10	0	0	0

Force Ouvrière n'accepte pas l'attaque et l'insulte adressées aux personnels COP, aujourd'hui contraints de travailler dans les conditions les plus difficiles, avec un nombre en diminution de collègues administratifs dans les CIO. Ce Bilan du Haut Conseil sort au moment où jusqu'à la mi-juillet et plus, les personnels assurent des permanences sans discontinuer pour recevoir les jeunes et les familles. FO n'accepte pas, avec les transferts aux régions, que l'égalité des droits tant des jeunes que des personnels, soit remise en cause sur l'ensemble du territoire national.

## « ...des compétences garantissant l'ouverture aux réalités sociales et professionnelles » ?

De tels propos qui sous-entendent que les conseillers d'orientation feraient mal leur travail sont honteux pour ceux qui les formulent. Aucun pays en Europe ne peut aligner l'exemple d'un tel service public indépendant des forces de pressions économiques et politiques. Que signifie alors de dire que, dorénavant, la « **politique d'orientation** » ne pourra « **rester éloignée des besoins économiques et de la réalité des débouchés professionnels** » ?

Il est certain qu'un ministre qui annonce avec cynisme qu'il va supprimer 13 500 postes d'enseignants en 2009, après en avoir supprimé 11 200 en 2008, pour répondre aux critères européens, ne peut que craindre l'indépendance des conseillers d'orientation. Comment, par exemple, leur imposer de dissuader les jeunes qui le souhaitent de devenir enseignants ? Le modèle de nos gouvernants, c'est SIEMENS qui supprime 16 750 emplois.

## **Les COP n'ont pas à faire les frais de cette politique. Leur statut de fonctionnaires d'Etat, leur qualification, leur place dans l'Enseignement public, doivent intégralement être respectés.**

« **La fonction de conseil en orientation... ne peut plus être l'exclusivité d'un corps spécialisé de fonctionnaires...** » ?!

**Qui d'autre, alors ?** Les parents, les associations, les entreprises privées, des intérimaires comme le prévoit la loi sur la mobilité dans la fonction publique d'Etat ? Est-ce la mise en place de l'externalisation de notre profession ?

C'est pourquoi le SNFOLC n'a pas signé les « **16 points** » de X. Darcos sur la « **réforme du lycée** » qui avalisent la remise en cause des décrets de mai 1950 des professeurs (août 2000 pour les PLP) en prévoyant que leurs missions devront « *intégrer la diversité des situations éducatives* » notamment la « *contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures* ». Nous avons demandé : « Que deviennent les COP et les CIO ? »

## **FO demande au Ministre de dire clairement qu'il ne tiendra pas compte de la Conclusion de ce Bilan du Haut Conseil de l'Education :**

- et , de confirmer que le concours de recrutement de COP existera bien en 2010 et au-delà et que la préparation et la formation (2 ans en centres de formation) resteront spécifiques conformément à notre statut et à nos missions.
  - Aucun transfert de nos missions, aucune externalisation.
  - Augmentation des postes au concours, réouverture du concours interne.
  - Maintien de tous les CIO avec une véritable dotation budgétaire permettant leur fonctionnement
  - Respect de notre emploi du temps hebdomadaire et du quart temps, récupération intégrale des heures supplémentaires effectuées.
  - Maintien du statut particulier de COP, fonctionnaire d'Etat, et des missions (décret du 20 mars 1991)
- FO propose aux COP de s'organiser en figurant sur les listes FO aux élections paritaires et en adhérant au Syndicat FO.

**François CHAINTRON,**  
représentant la FNEC FP FO  
au comité consultatif auprès du HCE

**Bulletin d'adhésion – et/ou Accord pour figurer sur les listes FO aux paritaires\*, à envoyer à la section académique ou départementale, ou au national qui transmettra.**

NOM.....Prénom.....Adresse :.....  
.....Téléphone :.....  
Courriel :.....Grade :.....Discipline :.....  
Echelon :..... Nom et adresse n l'établissement :.....  
..... Signature :.....

\* rayer éventuellement la mention inutile

SNFOLC- 6 rue Gaston Lauriau-93513 Montreuil Cedex- 01 56 93 22 44 [www.fo-snfolc.fr](http://www.fo-snfolc.fr)

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la  
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX  
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : [fnecfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnecfpfo@fr.oleane.com)